



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**T.503**

**Amendement 4**  
(04/99)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

---

Profil d'application de document pour l'échange de  
documents de télécopie du Groupe 4

**Amendement 4**

Recommandation UIT-T T.503 – Amendement 4

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T  
**TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **RECOMMANDATION UIT-T T.503**

### **PROFIL D'APPLICATION DE DOCUMENT POUR L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS DE TÉLÉCOPIE DU GROUPE 4**

#### **AMENDEMENT 4**

#### **Résumé**

Le présent amendement a pour objet d'introduire des résolutions plus élevées de 600 et 1200 points par pouce dans la Recommandation T.503.

#### **Source**

L'Amendement 4 à la Recommandation UIT-T T.503, élaboré par la Commission d'études 8 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 1<sup>er</sup> avril 1999 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, toute entreprise, toute société ou tout organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Sous-paragraphe 5.4.1.2 .....	1
2) Tableau 1 .....	2
3) Tableau 5 .....	3
4) Sous-paragraphe B.8.3.....	3
5) Sous-paragraphe B.9.2.....	4
6) Sous-paragraphe C.7.1.....	4

## **Introduction et généralités**

Pour assurer la compatibilité entre services de télécopie du Groupe 3 et du Groupe 4, il est important d'introduire ces résolutions plus élevées dans les télécopieurs du Groupe 4.

Le présent Amendement 4 introduit les éléments nécessaires aux résolutions plus élevées de 600 et 1200 points par pouce.

**PROFIL D'APPLICATION DE DOCUMENT POUR L'ÉCHANGE  
DE DOCUMENTS DE TÉLÉCOPIE DU GROUPE 4**

**AMENDEMENT 4**

*(Genève, 1999)*

**1) Sous-paragraphe 5.4.1.2**

*Modifier le 5.4.1.2 comme suit:*

**5.4.1.2 Espacement des éléments d'image, espacement des lignes et densité d'éléments d'image en transmission**

Cette propriété définit la distance entre éléments d'image successifs sur une ligne et entre lignes successives d'éléments d'image.

La valeur de base est de 6 BMU, qui correspond à 200 pixels par 25,4 mm. C'est aussi la valeur par défaut.

Les valeurs secondaires sont 1, 2, 3, 4 et 5 BMU qui correspondent respectivement à 1200, 600, 400, 300 et 240 pixels par 25,4 mm.

## 2) Tableau 1

Modifier le Tableau 1/T.503 comme suit:

**Tableau 1/T.503 – Attributs du profil de document**

Attribut	Classe	Valeurs admissibles
Descripteur de profil de document	M	
Structure physique spécifique	m	Présente
Caractéristiques du document	M	
Profil d'application de document	m	Télécopieur du Groupe 4
Classe d'architecture du document	m	Formaté
Caractéristiques non essentielles du document	NM	
Dimensions de page (Note 1)	nm	Amérique du Nord, lettre = (10 200, 13 200 fixe ou variable) ISO B4 = (11 811, 16 677 fixe ou variable) ISO B3 = (14 030, 19 840 fixe ou variable) Légal japonais = (12 141, 17 196 fixe ou variable) Japon, lettre = (8598, 12 141 fixe ou variable) Amérique du Nord, papier officiel = (10 200, 16 800 fixe ou variable) Amérique du Nord, ledger = (13 200, 20 400 fixe ou variable) (Note 2)
Type de codage	nm	Codage séquentiel simple T.85 (Note 3)
Attributs du codage des graphiques en points	NM	
Compression	nm	Sans compression
Caractéristiques de présentation des graphiques en points	NM	
Densité d'éléments d'image en transmission	nm	5 BMU (240 pixels/25,4 mm) 4 BMU (300 pixels/25,4 mm) 3 BMU (400 pixels/25,4 mm) 2 BMU (600 pixels/25,4 mm) 1 BMU (1200 pixels/25,4 mm)

NOTE 1 – Cet attribut de dimension est représenté comme élément de données composé de deux nombres entiers.

Deux nombres entiers spécifient la largeur et la hauteur d'une page en unités de mesure de base (BMU, *basic measurement unit*).

NOTE 2 – Une longueur de page indéfinie est représentée par une mesure variable en hauteur. La valeur de cette donnée est donc arbitraire et devrait correspondre à la longueur nominale de page.

NOTE 3 – Si la capacité Lo de base est prise en charge, l'identificateur d'objet {0020850} sera indiqué.

Si la capacité Lo optionnelle est prise en charge, l'identificateur d'objet {0020851} sera indiqué. Quand l'identificateur d'objet {0020851} est indiqué, l'identificateur d'objet {0020850} l'est aussi.

Ce schéma de codage est défini au paragraphe 4/T.85.

### 3) **Tableau 5**

Modifier le Tableau 5/T.503 comme suit:

**Tableau 5/T.503 – Attributs de présentation**

Attributs	Valeurs essentielles	Valeurs par défaut	Valeurs non essentielles
Type de contenu	Architecture de contenu formaté de graphiques en points	Architecture de contenu formaté de graphiques en points	Néant
<i>Attributs des graphiques en points</i>			
Sens d'éléments d'image	0°	0°	Néant
Progression des lignes	270°	270°	Néant
Densité des éléments d'image en transmission	6 BMU (200 pixels/25,4 mm)	6 BMU	5 BMU (240 pixels/25,4 mm) 4 BMU (300 pixels/25,4 mm) 3 BMU (400 pixels/25,4 mm) 2 BMU (600 pixels/25,4 mm) 1 BMU (1200 pixels/25,4 mm)

### 4) **Sous-paragraphe B.8.3**

Modifier le B.8.3 comme suit:

#### **B.8.3 Définition des marqueurs APP pour la télécopie G4 polychrome**

Le code d'application APP1 établit l'identification de l'image comme relevant d'une application G4FAX et définit la résolution spatiale. Ce code vient immédiatement à la suite du marqueur SOI. Le format de données est le suivant:

X'FFE1'(APP1), longueur, identificateur G4FAX, version, résolution spatiale

Les termes ci-dessus sont définis comme suit:

- *longueur*: (2 octets) décompte du nombre d'octets total du champ APP1, y compris la valeur du décompte mais à l'exclusion du marqueur APP1;
- *identificateur FAX*: (6 octets) X'47', X'34', X'46', X'41', X'58', X'00'. Cette chaîne "G4FAX" se terminant par X'00' identifie ce marqueur APP1 de manière univoque;
- *version*: (2 octets) X'07CA'. Cette chaîne spécifie l'année d'approbation de la norme permettant de l'identifier en cas de révision ultérieure (1994, par exemple);
- *résolution spatiale*: (2 octets) densité en pixels porteurs de données de clarté, en pixels/25,4 mm. La valeur de base est 200. Les valeurs permises sont 200, 240, 300, 400, 600 et 1200.

Exemple de chaîne décrivant les codes SOI et APP1 pour une application G4FAX 1994 à codage JPEG de base et définition de 200 pixels/25,4 mm:

X'FFD8', X'FFE1', X'000C', X'47', X'34', X'46', X'41', X'58', X'00', X'07CA', X'00C8'

## 5) Sous-paragraphe B.9.2

Modifier le B.9.2<sup>1</sup> comme suit:

### B.9.2 User data conveyed by SUD in CDCL/RDCLP

```
APDU ::= CHOICE {
    [4] IMPLICIT ApplicationCapabilities }

ApplicationCapabilities ::= SET {
    documentApplicationProfile [0] IMPLICIT OCTET STRING,
        -- '0205'H document application profile for T.503 and this annex
    documentArchitectureClass [1] IMPLICIT OCTET STRING,
        -- '00'H FDA --
    nonBasicDocCharacteristics [2] IMPLICIT NonBasicDocCharacteristics,
        -- (see Note)
    additional-doc-characteristics [9] IMPLICIT Additional-Doc-Characteristics OPTIONAL }

NonBasicDocCharacteristics ::= SET {
    page-dimensions [2] IMPLICIT SET OF Dimension-Pair OPTIONAL,
    ra-gr-coding-attributes [3] IMPLICIT SET OF Ra-Gr-Coding-Attribute OPTIONAL,
    ra-gr-presentation-features [4] IMPLICIT SET OF Ra-Gr-Presentation-Features OPTIONAL,
    types-of-coding [29] IMPLICIT SET OF Type-of-Coding } -- (see Note)
```

NOTE – These attributes are mandatory for this annex.

.....

```
Ra-Gr-Presentation-Features ::= CHOICE {
    pel-transmission-density [11] IMPLICIT Pel-Transmission-Density }
```

```
Pel-Transmission-Density ::= INTEGER {
    p5 (2), -- 5 BMU (240 pels/25.4 mm)
    p4 (3), -- 4 BMU (300 pels/25.4 mm)
    p3 (4), -- 3 BMU (400 pels/25.4 mm)
    p2 (5), -- 2 BMU (600 pels/25.4 mm)
    p1 (6), -- 1 BMU (1200 pels/25.4 mm)
    (p6 (1)) -- 6 BMU (200 pels/25.4 mm)
    -- default and basic value is p6 (1)
```

.....

## 6) Sous-paragraphe C.7.1

Modifier le C.7.1 comme suit:

### C.7.1 Données d'usager acheminées par les données SUD de la commande CDCL/RDCLP

```
APDU ::= CHOICE {
    [4] IMPLICIT ApplicationCapabilities }

ApplicationCapabilities ::= SET {
    documentApplicationProfile [0] IMPLICIT OCTET STRING,
        -- '0208'H profil de soumission de document pour T.503 et la présente annexe
    documentArchitectureClass [1] IMPLICIT OCTET STRING,
        -- '00'H FDA --
    nonBasicDocCharacteristics [2] IMPLICIT NonBasicDocCharacteristics,
    additional-doc-characteristics [9] IMPLICIT Additional-Doc-Characteristics OPTIONAL }
```

---

<sup>1</sup> La définition ASN.1 de l'annexe est en anglais seulement.

NonBasicDocCharacteristics ::= SET {

page-dimensions	[2]	IMPLICIT SET OF Dimension-Pair	OPTIONAL,
ra-gr-coding-attributes	[3]	IMPLICIT SET OF Ra-Gr-Coding-Attribute	OPTIONAL,
ra-gr-presentation-features	[4]	IMPLICIT SET OF Ra-Gr-Presentation-Features	OPTIONAL,
types-of-coding	[29]	IMPLICIT SET OF Type-of-Coding	}

.....

Ra-Gr-Presentation-Features ::= CHOICE {

pel-transmission-density	[11]	IMPLICIT Pel-Transmission-Density	}
--------------------------	------	-----------------------------------	---

Pel-Transmission-Density ::= INTEGER {

p4 (3),	-- 4 BMU (300 pixels/25,4 mm)
p3 (4),	-- 3 BMU (400 pixels/25,4 mm)
p2 (5),	-- 2 BMU (600 pixels/25,4 mm)
p1 (6),	-- 1 BMU (1200 pixels/25,4 mm)
(p6 (1))	-- 6 BMU (200 pixels/25,4 mm)

-- la valeur par défaut, qui est aussi la valeur de base, est p6 (1)

.....



## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
<b>Série T</b>	<b>Terminaux des services télématiques</b>
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication